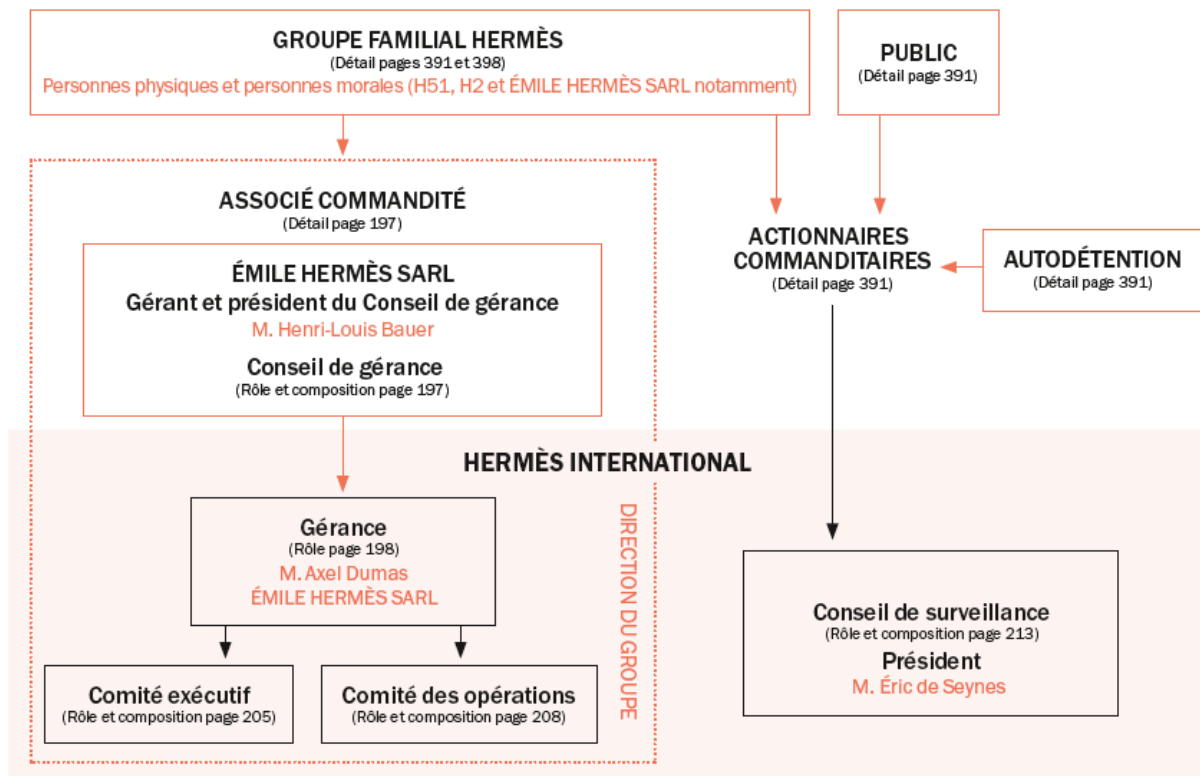


STRUCTURE D'ORGANISATION D'HERMÈS INTERNATIONAL AU 31 DECEMBRE 2019



Les pages indiquées sont celles du document d'enregistrement universel 2019.



Hermès International est une société en commandite par actions, qui est une forme juridique singulière avec deux types d'associés :

Les associés commandités (Émile Hermès SARL)

En contrepartie d'une responsabilité illimitée, ils sont partie prenante du fonctionnement et de l'organisation de la société. Ils disposent de pouvoirs structurants et notamment l'approbation des décisions de l'Assemblée des actionnaires commanditaires (à l'exception de celles relevant de leurs pouvoirs propres), et la nomination ou la révocation des gérants.

Les actionnaires commanditaires (actionnaires en Bourse)

En contrepartie d'une responsabilité limitée au montant de leurs apports, ils bénéficient de prérogatives limitées.

Leurs pouvoirs propres consistent restrictivement à :

- ◆ approuver des comptes sociaux ;
- ◆ nommer les commissaires aux comptes ;
- ◆ nommer et révoquer les membres du Conseil de surveillance.

La loi leur interdit explicitement toute immixtion dans la gestion externe de la société, pour quelque motif que ce soit, sous peine de voir leur responsabilité engagée dans les mêmes conditions que celles des associés commandités.

Compétences du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est l'émanation de l'Assemblée des actionnaires commanditaires. La nomination des membres du Conseil relève (à l'exception des représentants des salariés) de la seule compétence de ces derniers.

Le rôle du Conseil de surveillance consiste en :

- ◆ une obligation de contrôle des opérations sociales comparable à celle des commissaires aux comptes : contrôle des comptes sociaux et respect de l'égalité entre les actionnaires ;
- ◆ un rôle de contrôle de la gestion de la société.

La loi n'attribue aucune autre compétence au Conseil de surveillance. En conséquence, il ne peut ni nommer, ni révoquer, ni fixer la politique de rémunération des gérants.